

IMG et euthanasies néonatales, une « même logique » ?

Article rédigé par *genethique.org*, le 01 septembre 2020

Source [*genethique.org*] En Flandres, l'euthanasie néonatale est soutenue par la majorité des professionnels de santé impliqués dans les Interruption Médicales de Grossesse tardives.

Dans une étude publiée le 2 août 2020, le groupe de recherche *End of Life Research Group* (Université de Bruxelles) a interrogé les professionnels de santé de 8 centres flamands d'IMG tardives (après 22 semaines).

- 88 % d'entre eux estiment que pour les nouveau-nés « *présentant un état de santé grave, dans certains cas, il est acceptable de mettre activement fin à leurs jours* » et que « *que la loi devrait être modifiée de façon à permettre un tel geste* ».
- 58 % considèrent qu'en cas de maladie mortelle du fœtus, le fœticide (IMG) est préférable aux soins palliatifs (après une naissance vivante). 36 % sont restés neutres.
- En cas de maladie grave mais non mortelle, ils sont même 66 % à préconiser le fœticide : « *La perspective d'une vie gravement touchée par la maladie ou le handicap paraît donc moins acceptable encore que celle d'une vie qui sera rapidement abrégée par la maladie* ».

« *On comprend ici que c'est la même logique qui nourrit les IMG et les euthanasies néonatales : face aux souffrances que laisse présager la maladie de l'enfant, le corps médical estime que la vie de cet enfant ne vaut pas la peine d'être poursuivie.* »

Toutefois, la quasi-totalité des professionnels interrogés juge important de parler des soins palliatifs aux parents dont le bébé a reçu un diagnostic d'une maladie grave ou mortelle.

Les trois quarts d'entre eux font également remarquer que la majorité des IMG ne sont pas déclarées à la Commission de contrôle et d'évaluation des IVG et ne sont donc « *pas comptabilisées dans le nombre officiel d'avortements en Belgique* ». Ils préconisent un enregistrement systématique des IMG, « *ainsi que les indications pour lesquelles l'IMG a été pratiquée* ».

Source : Institut Européen de Bioéthique, C. du Bus (25/08/2020)